Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_103-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/103 **Séance du 21 mai 2026** Feuillet *n°119*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE**, Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Julien LEVERGNEUX, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY (représentée par Mme Karine SECHE), Mme Pauline GUENERON (représentée par M. Paul SALARDAINE), M. Jean-Marc BERTIN, (représenté par M. Julien LEVERGNEUX), M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL).

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérôme DOLBOIS

7.5 Finances – Subventions
Attribution d'une subvention à un propriétaire privé - Petites Cités de Caractère

Monsieur Xavier COADIC informe le Conseil municipal que, depuis le 1er septembre 2022, l'aide octroyée aux propriétaires privés par la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Petites Cités de Caractère » était conditionnée au soutien de la commune ou de l'EPCI à hauteur d'au moins 5%. Il précise que ce soutien venait en complément des 15% d'aide octroyés par la Région Bretagne, permettant d'atteindre une aide de 20%.

Elle précise néanmoins que la Région Bretagne a récemment décidé d'un moratoire sur ce dispositif d'aide aux porteurs de projets privés et que les aides sont pour l'instant suspendues.

Dans le dispositif initial, l'aide communale correspondait à 5% du coût des travaux, avec un plafond de dépense fixé à 100 000 €, soit une subvention maximale de 5 000 €, étant précisé qu'un propriétaire privé ne peut pas bénéficier de plus de 5000 € de subvention sur une même période de 5 ans.

Dans la mesure où le dispositif régional est désormais suspendu, se pose la question du maintien de l'aide de 5% octroyé par la commune. Cette aide s'appliquait pour des travaux qui participent à la requalification du patrimoine bâti, à la condition que ceux-ci soient visibles depuis l'espace public et qu'ils aient obtenus un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur Xavier COADIC informe le Conseil municipal qu'un dossier avait été déposé par M. Anthony Massé, gestionnaire du Brasse-Bouillon, pour des travaux de réfection de la devanture du commerce. Il précise cependant que le dossier étant incomplet au moment de la suspension du dispositif décidé par la Région Bretagne, celui-ci n'a pu être pris en compte. Il propose néanmoins que l'aide communale de 5% soit maintenue, afin d'accompagner le projet qui participe à la mise en valeur du patrimoine.

Le coût des travaux est estimé initialement à 26 946,80 €HT lors du dépôt initial du dossier a été réévalué à un montant de 31 628,72 € HT. Le montant de la subvention communale, selon le taux de 5%, est ainsi de 1581,43 €.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1 581,43 € à M. Anthony Massé - Le Brasse Bouillon dans le cadre des travaux de réfection de la devanture du commerce pour un montant de 31 628,72 € HT.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

.*« Pour extrait, certifié conforme »*

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

Le secrétaire de séance,
Jérôme DOLBOIS

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ILLE-ET-VILAINE